

5.6.2 Revenu du travail

Le revenu du travail, qui comprend les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, est défini comme étant la rémunération versée aux salariés demeurant au Canada et aux Canadiens travaillant à l'étranger pour l'administration fédérale. Ne sont pas compris les gains des travailleurs indépendants comme les professionnels, les propriétaires d'entreprises non constituées en société et les cultivateurs. La solde et les indemnités militaires sont également exclues, car elles constituent un poste distinct dans les comptes nationaux.

Les salaires et traitements comprennent les jetons de présence des administrateurs, les primes, les commissions, les gratifications, le revenu en nature, les allocations imposables et les rappels de salaire. Les estimations des salaires et traitements sont fondées sur des chiffres bruts, avant déductions de l'impôt sur le revenu, des cotisations d'assurance-chômage et des cotisations à des caisses de retraite. La rémunération qui s'accumule avec le temps, comme les rappels de salaire, est prise en compte le mois et l'année au cours desquels elle est versée.

Le revenu supplémentaire du travail (paiements faits par l'employeur pour l'avantage futur de ses salariés) comprend les cotisations des employeurs aux caisses de retraite et aux régimes de prévoyance des salariés, aux caisses d'indemnisation des accidents du travail et à l'assurance-chômage.

5.6.3 Indice de l'offre d'emploi

L'indice de l'offre d'emploi sert à indiquer la conjoncture du marché du travail en mesurant les variations de la demande de travail par rapport à une année de base, actuellement 1981. L'indice mesure les changements dans l'espace réservé aux offres d'emplois par les annonces classées de 18 grands journaux métropolitains. Les rubriques «carrières» ou «possibilités» sont exclues. L'indice de l'offre d'emploi est publié chaque mois pour le Canada et les cinq régions. Les séries chronologiques pour ces zones géographiques (voir tableau 5.16) sont disponibles à partir de 1962.

5.7 Soutien du revenu

5.7.1 Régimes de pensions

Régimes de pensions privés. Du point de vue social et du point de vue économique, un des aspects les plus importants du mécanisme de soutien du revenu est le degré de participation de la population active aux régimes de pensions parrainés par les employeurs. D'après la banque de données sur les pensions établie par Statistique Canada, il existait 17,711 régimes de pensions privés (parrainés par les employeurs) au Canada au début de 1984. Ces régimes, dont le nombre a augmenté de plus

de 16 % depuis 1982, couvraient 4.6 millions de travailleurs, soit une diminution de 93,312 personnes durant les deux mêmes années.

Les adhérents représentaient 47 % des salariés occupés dans la population active, en comptant les membres des Forces armées. Étaient exclus des données sur la population active les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs indépendants et les chômeurs, qui par définition ne participent pas aux régimes de pensions parrainés par les employeurs.

Les parrains des régimes appartenaient tant au secteur public qu'au secteur privé. Il n'y avait que 803 régimes dans le secteur public, mais ceux-ci comptaient 45 % de l'ensemble des cotisants.

Les petits régimes de pensions sont généralement financés par des compagnies d'assurance. Même si on a dénombré 12,788 régimes de ce genre, ils ne couvraient que 13.6 % des adhérents. Quant aux régimes de grande envergure, ils reposaient sur une base fiduciaire. On entend par régime de pensions en fiducie un régime en vertu duquel les cotisations versées sont confiées à un fiduciaire chargé de détenir et d'investir les fonds et de verser les prestations conformément aux termes d'un contrat de fiducie.

Seulement 26 % des régimes étaient en fiducie, mais ils regroupaient 3.1 millions de cotisants. Parmi les plus importants se trouvaient les 19 régimes à l'intention des fonctionnaires fédéraux et de certains fonctionnaires provinciaux, qui comptaient 712,583 participants. Les cotisations à ces régimes sont versées au fonds du revenu consolidé et ne sont pas gardées sous forme de liquidités ou de titres.

Autres régimes de pensions. Ceux-ci, notamment le programme de Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ainsi que d'autres programmes de soutien du revenu, sont décrits au chapitre 6, *Sécurité sociale*.

5.7.2 Assurance-chômage

Un programme important de soutien du revenu au Canada est le programme d'Assurance-chômage. Durant la seule année 1985, plus de \$10.2 milliards ont été versés à environ 3.3 millions de personnes affectées par une interruption quelconque de leur revenu provenant du travail. Ce montant peut être comparé, par exemple, à des versements d'une valeur de \$4.4 milliards en 1980. Pour fournir une certaine perspective, durant l'année financière 1984-85, un montant total de \$42.7 milliards a été déboursé au Canada aux termes des programmes de Sécurité du revenu. Sur ce montant, 23.8 % ont été distribués sous forme de prestations d'assurance-chômage, 19.2 % au